

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 26 OCTOBRE 2015 - 20H00**

Présents : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, CORNIER-PASQUIER Anne, CONVERSET Michel, VUANO Claudine, Adjoint, JACQUIER Hélène BABAZ Guillaume, VOISIN Benoît, VOISIN Christine, BERNAZ Célia, MEYNET Gilbert, PASQUIER Régis, BATUT Nadine, FELISAZ André.

Absente excusée : FAVIER-BRON Mireille

Secrétaire de séance : Nadine BATUT

La séance est ouverte à 20H05 par le maire après vérification du quorum.

Le procès-verbal du 29 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

**20151026_01 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS - Transfert de la
compétence en matière de plan local d'urbanisme
Modification n°10 des statuts**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2013353-0020 du 23 décembre 2013 approuvant la modification n°9 des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais ;

Vu la loi 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR ;

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe ;

Vu la délibération favorable du conseil communautaire du 29 septembre 2015 ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article 136 de la loi ALUR transfère de plein droit aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la date du 27 mars 2017 sauf si une minorité de blocage de conseils municipaux se manifeste dans les trois mois précédents cette date. Il rappelle également que toutes les communes sont dans l'obligation de mettre en conformité leur document d'urbanisme avec cette loi ALUR et que toutes les procédures de révision ou de transformation doivent être lancées avant le 31 décembre 2015. Il souligne que les communautés de communes peuvent également à tout moment se prononcer par un vote sur le transfert de cette compétence à la communauté selon la procédure habituelle d'un transfert de compétence.

Compte-tenu :

- qu'il sera nécessaire, dans un souci de développement harmonieux du territoire du Haut-Chablais, de traduire dans un document de planification intercommunal le projet de territoire que les élus souhaitent mettre en place,

- de la nécessité d'actualiser les statuts de la CCHC,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale et l'exercice des droits associés qu'emporte cette compétence soient transférés à la CCHC et que les articles 1, 6, 7, 8 et 9 des statuts de la CCHC soient modifiés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** le transfert à la CCHC de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale et l'exercice des droits associés qu'emporte cette compétence,
- **approuve** la modification des articles 1, 6, 7, 8 et 9 des statuts de la CCHC,
- **adopte** la modification n°10 des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais annexée à la présente délibération.
- **charge** Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie de prendre l'arrêté nécessaire à l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts.

Certains conseillers regrettent que le conseil municipal se prononce alors que la Communauté de Communes a déjà délibéré. Le maire rappelle que la consultation est faite dans le cadre de la procédure légale.

**20151026_02 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAU POTABLE – Programme
d'investissement 2016/2019 : Demande de subventions**

Le maire précise que chaque conseiller a été destinataire du dossier déposé pour les demandes de subventions du programme de travaux d'assainissement collectif et eau potable relatifs à la période 2016/2019 qui prévoit le projet global de la tranche 2 de la phase 2 consistant en la pose de l'ensemble des canalisations principales d'eaux usées et d'eau potable entre le bas de Jambaz de là et l'entrée de la Chèvrerie pour un montant global estimatif de 3 794 263 ,38€ (Eaux usées : 2 332 610,27 € + Eau potable : 1 461653,11 €).

Du fait que le choix de programmation des tranches par année n'a pas encore été arrêté, le maire propose de reporter la décision à la prochaine réunion de conseil municipal du 23 novembre. Accord du conseil municipal.

**20151026_03 : EAU POTABLE – Programme 2015 « Champ du Noyer/Jambaz » :
Convention de financement avec le SMDEA (subventions Agence de l'Eau et
SMDEA)**

Le maire présente la convention de financement n° E 079/15 établie par le SMDEA. La proposition porte sur la mise à disposition d'une somme de 67 500.00 € correspondant au montant de la subvention allouée par l'Agence de l'Eau (33 750.00 €) et à la subvention départementale (33 750.00 €) destinée à financer les travaux d'adduction d'eau qui ont fait l'objet du programme départemental et du programme Agence de l'Eau 2015 « **Renouvellement du réseau Champ du Noyer/Jambaz** ».

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la convention de financement n°E 079/15 établie par le SMDEA correspondant à la subvention allouée par l'Agence de l'Eau (33 750.00 €) et à la subvention départementale (33 750.00 €) destinée à financer les travaux d'adduction d'eau qui ont fait l'objet du programme départemental et du programme Agence de l'Eau 2015 « **Renouvellement du réseau Champ du Noyer/Jambaz** ».

- charge le maire de la signer.

20151026_04 : SNACK-BAR « La R'Mise » : Renouvellement du bail

Le maire explique que Mr GUERIN Dominique exploite le snack-bar « La R'Mise » situé à la Chèvrerie depuis le 1^{er} novembre 2011, par bail de gré à gré d'une année. Mr GUERIN a renouvelé sa demande pour l'année 2015/2016. Le maire explique que dans le cadre de la reprise de l'exploitation des remontées mécaniques de la Chèvrerie par la commune de Saint Jean d'Aulps par le biais d'une délégation de service public, la commune doit faire séparer les comptages électriques pour ses locaux (local technique de l'eau, salle hors sac, bâtiment snack « La R'Mise »). La transaction est en cours avec eRDF et engendre un coût relativement important. Par conséquent, il est proposé de procéder à une augmentation du loyer du snack à compter du 1^{er} novembre 2015 et de le porter à 1500 € pour l'année (125 €/mois).

Le conseil municipal, après avoir entendu le maire, à l'unanimité :

- Donne son accord pour louer les locaux à usage professionnel situés à la Chèvrerie (Pont de la Joux) à Mr GUERIN Dominique, à compter du 1^{er} novembre 2015 jusqu'au 31 octobre 2016.
- Fixe le montant du loyer annuel à 1500 €
- Charge le maire de faire le nécessaire.

**20151026_05 : DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE :
Convention avec Savoie-Biblio**

Le maire rappelle que dans le cadre du nouveau Plan de développement de la lecture publique adopté par l'Assemblée des Pays de Savoie pour la période 2015/2020 et porté par la Direction de la lecture publique - Savoie-Biblio, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention afin de poursuivre notre partenariat et permettre à la bibliothèque de la commune, gérée par l'association « Lire à Bellevaux », de continuer à bénéficier des services offerts par Savoie-biblio, la dernière convention ayant expiré.

La nouvelle convention est soumise aux membres du conseil municipal.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la nouvelle convention portant soutien à la lecture publique pour la période 2015/2020
- Charge le maire de la signer

20151026_06 : CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAVOIE :
Convention de mise à disposition d'un archiviste

Suite à la demande de la commune de mise à disposition d'un archiviste du CDG 74, Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour renouveler la convention de mise à disposition de l'archiviste du Centre de Gestion pour une mission « **maintenance** » des archives pour une durée de un an minimum (mission prévisible de 7 jours de 7 H) à partir du 8 octobre 2015, pour un taux horaire de 44.00 €.

Informations diverses :

- Le maire fait part de l'avancement du dossier en cours concernant la renégociation des prêts des budgets de la commune (budget principal) et celui de l'eau et assainissement. Pour certains prêts, notamment ceux réalisés par l'intermédiaire du SMDEA ou du SYANE, il n'y a aucune possibilité de renégocier. D'autres, au niveau de la commune, arrivent à leur terme, il est donc inutile de les reprendre. Pour le reste, un courrier sera envoyé aux établissements bancaires pour demander une rencontre en vue d'une étude.
- Droit de préemption non appliqué pour la déclaration d'intention d'aliéner concernant la propriété cadastrée section E 2050 et E 2573 aux Mouilles (vente FAVRAT Daniel/MEYNET Pierre).
- Lecture du courrier du Tribunal Administratif de Grenoble ordonnant la clôture de l'instruction de la requête de la succession MEYNET représentée par Mme MARIOT Dominique demandant l'annulation du titre exécutoire émis par la commune pour le remboursement des frais d'expertise suite à la procédure de péril imminent engagée pour la maison de l'Abbaye.
- Information concernant les dispositions prises pour éviter la casse de la colonne d'eau pendant les travaux de traversées de routes faits par le Conseil Général le long du lac de Vallon. Les frais concernant la fourniture du tuyau installé le long de la RD pour assurer la distribution d'eau potable seront pris en charge par moitié par la commune et l'autre moitié par le Conseil Général.
- Embauche d'un agent d'accueil au secrétariat de mairie depuis le 12 octobre 2015. Il s'agit de Mme RECH Virginie.
- Concernant le programme d'assainissement collectif et eau potable 2016/2019, le maire fait savoir qu'il étudie les possibilités de subventions par le biais de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux).
- Assemblée générale de l'Association Savoie Argentine le 7 novembre 2015 à 10H30 à Champanges.
- Jean-Louis VUAGNOUX, maire et Claudine VUANO, 3^{ème} adjoint, se rendront au congrès départemental de l'Association des Maires le 7 novembre prochain.
- Information par Claudine VUANO du projet de Centre de Loisirs initié par l'Association Familles Rurales en partenariat avec la commune. Une enquête a été envoyée aux familles.
- Anne CORNIER-PASQUIER et Célia BERNAZ informent de la reconduction de l'agenda pratique pour 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20.